



## Sécurité Civile de la Région-de-Valcourt

### CHRONIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

Claude Lemire Tpi  
Responsable du  
programme d'information  
et de sensibilisation du  
publique  
(450) 532.1903  
prevention@cooptel.qc.ca



Bonjour à tous,

Comme vous l'avez tous constatés, le printemps 2010 s'est pointé le bout du nez avec un peu d'avance cette année. Votre *Comité de Sécurité Civile de la Région-de-Valcourt* est très préoccupé par plusieurs types de sinistres dont entre autres, les feux d'herbes (voir la chronique prévention incendie) et les inondations. Notre région regorge de cours d'eau dont le potentiel de débordement est évalué "à risque". De plus, plusieurs terrains sont sujets à être inondés. Voici quelques consignes que vous devriez mettre en application avant qu'un tel sinistre vous affecte. Ce ne sont pas seulement les citoyens demeurant près d'un cours d'eau qui sont à risques, les refoulements d'égout, les glissements de terrain, la rupture d'un barrage, sont beaucoup plus fréquents que vous pouvez le penser.

#### **S'assurer**

Vous devez être conscient de l'importance de vous assurer. Une fois assuré, vous devez d'accomplir certaines actions essentielles, comme faire l'inventaire de vos biens et vous informer des options qui détermineront le montant que vous recevrez pour l'indemnisation d'un bien meuble ou de la résidence (valeur à neuf ou valeur au jour du sinistre). Vous devez également vous renseigner sur les dommages qui sont normalement couverts par les contrats d'assurances et ceux qui ne le sont pas et inclure les avenants nécessaires à votre contrat.

#### **Prévenir les dommages au domicile et aux biens**

Vous devez vous informer auprès de votre municipalité pour savoir si vous habitez dans un endroit à risques. Cette dernière vous conseillera sur les mesures de protection déjà en place et celles à prendre pour assurer votre sécurité. Vous devez aussi accomplir certaines actions, comme enlever le surplus de neige sur votre toit, installer et entretenir certains appareils (avertisseurs de fumée, extincteurs, etc.) qui permettront de diminuer les dégâts lors d'un sinistre et augmenteront votre sécurité et celle de vos proches.

#### **Plan d'évacuation**

Vous devez préparer un plan d'évacuation de votre domicile en cas d'urgence. Ce plan doit prévoir une sortie principale et, autant que possible, une sortie secondaire pour chaque pièce du domicile ainsi qu'un

lieu de rassemblement connu de tous les occupants. Vous devez pratiquer le plan au moins une fois par année. De plus, vous devez repérer les sorties de secours dès que vous entrez dans un nouvel édifice.

#### **Trousse et provisions d'urgence**

Afin d'être en mesure de faire face à une situation d'urgence, il est nécessaire d'avoir à la maison une trousse contenant suffisamment d'articles et de vivres pour subsister pendant les 72 premières heures d'un sinistre (chronique de septembre 2009). Prenez-soin de la ranger dans un endroit accessible et assurez-vous de pouvoir la transporter facilement, en cas d'évacuation. Il serait aussi prudent d'avoir sous la main d'autres trousse d'urgences destinées à combler des besoins plus

#### **Cours de premiers soins**

Les cours de premiers soins peuvent permettre de sauver la vie d'un proche. Plusieurs organismes ont les compétences pour les offrir, dont la Croix-Rouge et l'Ambulance Saint-Jean. Il existe une variété de cours adaptés selon les besoins des participants. Les méthodes d'enseignement et le contenu des cours peuvent varier selon l'organisme.

N'hésitez pas à consulter le site internet du Ministère de la sécurité publique. Une foule d'informations vous y attendent.  
<http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile>

**Merci de votre habituelle collaboration !**